

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Lors de la séance ordinaire du conseil du 7 février 2022, le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adoptera le règlement 04-2022, règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le règlement portera sur l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent la fonction des membres du conseil, leur conduite, les rapports entre ceux-ci ainsi que les relations avec les employés municipaux et le public en général. L'adoption se fera le 7 février 2022, à 19h30, à la séance du conseil, en vidéoconférence avec enregistrement vocal.

Une copie de ce règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité à cette adresse : www.sainteapollinedepatton.ca.

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 28^e jour du mois de janvier 2022.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 28^e jour du mois de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de janvier 2022.


Greffière-trésorière